

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL  
D'ÉLECTRIFICATION  
ET D'ÉQUIPEMENT RURAL

—

## Extrait du registre des délibérations du Bureau syndical

### Réunion du lundi 25 mars 2024

Date de convocation : 23 février 2024	Nombre de membres { présents : 14 absents : 6
Nombre de membres en exercice : 20	
Date d'affichage : 2 avril 2024	

Décision ADOPTÉE : { Voix POUR : 14  
Voix CONTRE : 0  
Abstentions : 0 } — **Décision n° B2024-22**

#### OBJET : Acquisition d'un véhicule de service

L'an DEUX MIL VINGT QUATRE, le VINGT-CINQ du mois de MARS, lundi à 9 heures 30, les membres du Bureau du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE LA CHARENTE-MARITIME se sont réunis à Saintes, au siège du Syndicat, sous la présidence de M. François BRODZIAK, Président, suite à une convocation du 23 février 2024.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. François BRODZIAK, Président, MM. Christophe CABRI, Jean-Luc FOURRÉ, Thierry LESAUVAGE, Denis ROUYER, Mme Lydie DEMENÉ, M. Jean-Marie PETIT et Daniel BOURSIER, Vice-présidents, M. Sylvain LESPINASSE, Mme Marcelle LYONNET, MM. Patrick ORGERON, Jacky PROUTEAU, Jean-Paul GOUSSARD et Bruno GAILLOT,  
formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS : M. Christophe BERTAUD, Mme Mariette ADOLPHE, MM. Christian LUCAZEAU, Franck PETITFILS et Pierre GEOFFROY.

ÉTAIT ABSENT : M. Julien DURESSAY.

M. Jean-Luc FOURRÉ est élu secrétaire de séance à l'unanimité.



M. le Président rappelle que le SDEER dispose actuellement de 12 véhicules de service : cinq Peugeot 208 essence acquises fin 2018, une Renault Mégane diesel acquise en 2011, une Peugeot 3008 diesel acquise en 2019, trois Renault Zoe acquises en 2017, fin 2018 et au printemps 2019, ainsi que deux Peugeot e-208 acquises en 2021 et 2023.

Avec l'accroissement du nombre d'agents du service énergie, M. le Président explique qu'il est nécessaire de pouvoir disposer d'un véhicule supplémentaire.

Des offres ont été sollicitées pour un véhicule électrique de segment B (citadine polyvalente) capable de recharge en Combo 2 CCS. M. le Président présente les offres de vente remises au SDEER par quatre revendeurs situés à Saintes ou dans les communes limitrophes.

M. le Président fait observer que les collectivités territoriales ne sont désormais plus éligibles au bonus écologique.

Par ailleurs, M. le Président fait observer que les quatre offres présentent également les conditions d'une location de longue durée.



LE BUREAU SYNDICAL, APRÈS AVOIR ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

- 1 - Décide que le SDEER fera l'acquisition d'un nouveau véhicule de service ;
- 2 - Demande à M. le Président de privilégier l'acquisition d'un véhicule électrique d'occasion âgé de moins de trois ans et correspondant au parc actuel du SDEER, si son prix est significativement moins élevé que celui des offres présentées pour un véhicule neuf ;
- 3 - Décide que, si aucune offre favorable n'a pu être obtenue dans un délai compatible avec l'arrivée de nouveaux agents au SDEER, il sera donné suite à la proposition de Peugeot Saintes pour un véhicule Peugeot e-208, du fait des qualités routières du véhicule, de la capacité de sa batterie et pour l'homogénéité du parc du SDEER ;
- 4 - Donne mandat à M. le Président, M. le Vice-président ordonnateur ou M. le directeur du SDEER pour signer tout document nécessaire à cet effet.

*Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus, tous les membres présents ayant signé le registre.*

*Le Président,  
François BRODZIAK*

*Le Secrétaire de séance,  
Jean-Luc FOURRÉ,  
Vice-président*